

DESIGN DU LIVRE ET DU PAPIER

Poste n°4 :

Professeur.e / Design du livre et du papier - Atelier (12/12)

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Professionnel.le du livre doté.e d'une formation reconnue et d'une solide expérience personnelle en reliure, le/la professeur.e est engagé.e et reconnu.e sur la scène nationale et internationale dans le domaine.

Son projet pédagogique et artistique tient compte des différentes strates de l'atelier dans son projet pédagogique actuel pour s'en saisir et en développer une proposition personnelle et prospective à l'échelle du cursus complet sur les deux cycles d'études (Bachelor et Master).

La proposition tiendra compte du contexte européen des études supérieures, favorisant la mobilité des étudiant.e.s entre les cycles Bachelier et Master, tout en soulignant l'importance de positionner ce cursus unique dans l'école, et désormais quasiment en Europe, dans ses ambitions globales.

Les défis contemporains de l'édition d'artiste et du design du livre/design éditorial seront abordés dans le projet. Il appartiendra au ou à la futur.e titulaire d'y répondre selon son projet pédagogique et avec les moyens disponibles, à partir d'une approche dont la source est la reliure d'art, d'autres contours du design graphique et typographique étant déjà couverts dans l'école.

Projet actuel de l'atelier : L'atelier Design du livre et du papier s'intéresse au livre dans sa globalité et aborde largement tous ses paramètres. Il s'inscrit dans une démarche artistique contemporaine au travers de disciplines spécifiques où les enseignements techniques restent indispensables. Le champ des possibilités est vaste et varié : design du livre, livre objet, livre d'artiste, contenants minimalistes, ou reliures précieuses, travail du cuir ou création de papier, packaging, etc. Durant le Bachelor le programme vise à développer le sens artistique et critique de l'étudiant tout en intégrant progressivement l'apprentissage de la reliure et des technologies annexes nécessaires à la maîtrise de toutes les étapes de la réalisation du livre. Des cours spécifiques apportent les connaissances informatiques de mise en page et de typographie. En Master, le cours interroge le livre en tant que médium, entre écriture éditoriale et création artistique. À la fois structure et véhicule de sens, le livre s'inscrit dans une série d'espaces et de pratiques associées dont il est proposé à l'étudiant.e d'en étudier les contours : l'art du multiple, la médiation et la monstration du livre, les pratiques de lecture, le livre en réseau. Le papier, dans ses nombreuses possibilités d'utilisation et de transformation, est largement exploité tout au long des études. Surface de communication et d'expression ou volume à modeler, il est aujourd'hui médium à part entière.

Le/la professeur.e a le sens du travail en équipe et un intérêt marqué pour la relation pédagogique. La qualité de son engagement se mesure au climat d'émulation, de curiosité et de solidarité qu'il/elle est capable de mener dans les projets. Son projet témoigne de sa capacité de conjuguer rigueur, exigence, ouverture et disponibilité, tant vis-à-vis des étudiant.e.s que de ses collègues.

L'expérience pédagogique préalable n'est pas une condition exclusive mais elle peut constituer un atout important.

DESCRIPTION DU POSTE

Le/la professeur.e est le/la responsable pédagogique de l'option Design du livre et du papier (Reliure). Il/Elle en détermine le projet pédagogique et artistique et le met en œuvre, en concertation et en collaboration avec les autres enseignant.e.s de l'atelier. Il/Elle participe à la constitution de l'équipe pédagogique de l'atelier en concertation avec la direction et les organes désignés à cet effet et propose l'organisation des activités pédagogiques spécifiques de l'atelier, par cycle d'études et par niveau de progression : cours, exercices, stages, etc. Ces activités spécifiques, auxquelles s'ajoutent les cours de tronc commun, représentent une part importante du cursus de l'étudiant.e.

Le/la professeur.e assure la coordination pédagogique, culturelle et administrative de l'atelier.

Le/la professeur.e souscrit au projet pédagogique et artistique de La Cambre, à la vitalité et à l'évolution duquel il/elle participe activement. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres ateliers, cours artistiques, cours généraux et séminaires. Il/elle favorise et exploite au contraire rencontres, synergies et complémentarités.

Au-delà de l'École, le/la professeur.e est appelé.e à impliquer ses étudiants dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel, national et international, qui contribue à la dynamique de l'atelier. Il/elle prépare et favorise l'insertion des étudiants diplômés dans le monde professionnel : projets, stages et collaborations diverses, échanges internationaux, formations complémentaires éventuelles... seront encouragés et facilités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 12/12 consacre 12h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 2h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

DESIGN INDUSTRIEL

Poste n°5 :

Professeur.e / Design industriel – produits et objets (2/12)

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E ET DESCRIPTION DU COURS

Praticien actif dans le domaine du design industriel, le/la professeur.e est engagé.e et reconnu.e sur la scène de la création et de la production industrielle. Il/elle a du design industriel une vision large et fondée – tant au niveau de l'histoire et de l'actualité, que de la réflexion critique et de la pratique. Son champ d'action est à la fois ouvert et déterminé par l'exigence de « plus-value » qu'implique le métier de designer en termes artistiques et, plus largement, de création, d'innovation, de production, de durabilité, d'usage, d'éthique et de sens.

Le/la professeur.e fait preuve d'initiatives, propose de nouveaux projets dont il/elle devient responsable. Il/elle se questionne quant à la singularité et la cohérence du parcours de l'étudiant tout au long de sa formation en Master, étant entendu que sa charge se positionne dans le cours d'Atelier de 2e cycle.

Il/elle veille à rester en lien constant avec le programme pédagogique de l'atelier, et apporte une approche personnelle et complémentaire au travail de l'équipe des professeurs et assistants.

Il/elle s'applique notamment à proposer des outils de recherche artistique ; il/elle propose et s'engage à mener à bien des collaborations professionnelles extérieures.

Il/elle aborde les défis de la conception industrielle tout en intégrant les dimensions liées à l'éco-conception et aux nouvelles technologies, de l'interaction design à l'optimisation des processus industriels et logistiques, tout en intégrant les nouvelles technologies.

Il/elle questionne l'étudiant sur les défis de l'évolution du métier de designer industriel, tant au niveau de l'industrie que sur un plan sociétal ; il/elle associe à sa recherche tous les métiers qui gravitent autour de ce dernier (l'ingénieur, le sociologue, le graphiste, le photographe, l'artisan, l'architecte...)

Le/la professeur.e connaît et participe activement au projet pédagogique et artistique de l'option et de l'école. Il/elle fera preuve d'une disponibilité particulière concernant les missions connexes à l'enseignement ; évaluations, suivi et montage d'exposition, production de brochure interne et communication externe...

Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options et cours artistiques avec lesquels il/elle propose des collaborations : design textile et design graphique, architecture d'intérieur et mobilier, céramique, entre autres...

Il/elle n'est pas non plus étranger.e à la formation générale dispensée aux étudiants ; le/la professeur.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

COURS SPECIFIQUE PAR GROUPE D'OPTIONS

Poste n°7 :

Professeur.e / Dessin – Dessin d'architecture (2/12)

DESCRIPTION DU COURS

Le cours intègre le programme de B2 au profit des options suivantes : Architecture d'intérieur, Scénographie, Espace urbain (sous réserve).

Le cours aborde le dessin d'architecture (ou dessin de l'espace) sous les aspects suivants :

- Construction de l'espace et élaboration de projets liés à l'espace
- Reconstruction par le dessin d'un espace ou d'un objet donné, à partir du relevé.
- Dessin géométral : projections orthogonales, plans, coupes, élévations.
- Axonométrie.
- Maquette
- Expression de l'espace perçu : rendus (matières, lumière...)
- Dessin d'objet
- Dessin assisté par ordinateur

Le cours de dessin d'architecture est envisagé comme un prolongement et un soutien au travail d'atelier. Le.a professeur.e devrait pouvoir être à l'écoute (et donc connaître) des projets menés dans les ateliers.

Le dessin d'architecture est envisagé d'une manière large afin de laisser la possibilité à chacun.e de se l'approprier, de choisir la manière de l'approcher (supports, formats, couleurs...), ceci afin que l'aspect technique soit doublé d'un aspect créatif plus fort.

Toutefois ce cours doit aussi et surtout donner un regard rétrospectif (voire historique) de la représentation en 2D d'un espace ou d'une construction/assemblage.

Cette approche de l'histoire du plan doit permettre aux [étudiant.es](#) de prendre conscience de l'étendue des possibilités graphiques et l'appropriation stylistique qui en découle.

Le travail de mise en plan doit ici être considéré surtout et avant tout comme un outil qui permet de réfléchir, penser et faire évoluer un projet (travail à échelle). Le lien avec les artisans/constructeurs/entrepreneurs que constitue la représentation est un élément fondamental des pratiques des ateliers concernés : la représentation comme outil de concertation et/ou de communication.

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Le.la professeur.e est architecte, architecte d'intérieur ou designer. Son travail personnel et son expérience sont liés à la matière enseignée qu'il maîtrise tant au plan théorique que pratique. Il a, du cours de dessin d'architecture, une vision créative et ouverte, adaptée aux préoccupations d'étudiants engagés dans des pratiques artistiques diverses.

Il a une expérience pédagogique au niveau supérieur et fait preuve d'une capacité à conseiller les étudiants dans l'évolution de leur travail, à assurer le suivi des étudiants tant au niveau collectif qu'individuel, et à prendre en charge un workshop en relation avec une ou plusieurs options.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Ce cours sera vraisemblablement rassemblé sur 4h pendant le 2^e quadrimestre.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

CASO 1^{er} CYCLE (BACHELIER)

Poste n°8 :

Professeur.e / Dessin – Modèle vivant (8/12)

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E ET DESCRIPTION DU COURS

Le cours à conférer est un cours artistique de tronc commun s'adressant aux étudiants de première année de bachelier, toutes options confondues.

Ce cours est centré sur le dessin d'observation : travail d'après modèle, mais aussi d'après l'espace ou l'objet.

Il a pour enjeux la découverte et l'appropriation des différents éléments du dessin (ligne, surface, blanc, composition, temporalité...), et le développement de la conscience du regard.

Le/la professeur.e est un.e artiste expérimenté.e, engagé.e dans une démarche originale en phase avec la création contemporaine. Il/Elle a une pratique avérée du dessin. Il/Elle a la volonté d'intégrer une équipe pédagogique, et de construire son programme de cours en cohérence avec le programme complet du CASO. Il/Elle adhère au projet pédagogique et artistique de La Cambre, à l'évolution duquel il/elle participe activement.

Compte tenu du caractère transversal du cours, une bonne connaissance de l'école et de ses différentes options est un atout certain.

Le/la professeur.e a une expérience dans l'enseignement supérieur artistique.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 8/12 consacre 16h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

ACTUALITES CULTURELLES

Poste n°10 :

Professeur.e / Actualités culturelles – Arts et cultures (2/12) (EN ANGLAIS)

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Le/la candidat.e possède une formation universitaire dans le domaine des sciences sociales et/ou des *cultural studies*. Il.elle possède également une expérience professionnelle justifiant la connaissance spécifique du monde de l'art, du design et du patrimoine.

Le/la professeur.e fait preuve d'une expérience avérée et spécialisée tant au niveau de l'enseignement de ces matières au niveau supérieur artistique que de sa pratique professionnelle.

Il/elle maîtrise également l'anglais de manière approfondie (*native speaker* ou compétence reconnue à enseigner dans la langue).

DESCRIPTION DU COURS

Le cours s'adresse aux étudiants de Master toutes options confondues (cours à choix).

Le cours est donné en anglais.

Le cours vise à présenter les questions qui traversent le monde de l'art, de la culture et de l'éducation en termes de courants de pensées et de (changements de) paradigmes contemporains.

Dans un format interactif et un constant aller-retour avec des textes sources ou des éléments documentaires ou d'archive, le cours construit un panorama des défis actuels en termes de politiques culturelles et d'enjeux sociétaux en regard de la création artistique et de sa diffusion mondiale.

Le projet pédagogique tiendra compte du fait que le cours est répété entre le Q1 et le Q2, mais qu'il est orienté « art contemporain » au Q1, et « design et arts appliqués » au Q2.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).
Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

SEMINAIRE 2^e cycle

Poste n°11 :

Professeur.e / Méthodologie – De la recherche (1/12)

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Le/la candidat.e possède une formation universitaire dans le domaine des sciences sociales, de la philosophie, de l'histoire de l'art ou des lettres. Il.elle possède également une expérience professionnelle justifiant la connaissance spécifique du monde de l'art et du design.

Le/la professeur.e fait preuve d'une expérience avérée de l'enseignement supérieur, préférablement dans l'enseignement supérieur artistique.

DESCRIPTION DU COURS

Le cours est un séminaire qui s'adresse aux étudiants de Master (cours à choix), valant 5 crédits ECTS.

Le séminaire est un format ouvert visant à mettre les étudiant.e.s au centre du développement pédagogique, acteurs.rices du processus. L'ambition du séminaire n'est pas de produire un objet singulier ou de faire « oeuvre », mais de donner forme(s) à une recherche, indépendamment des pratiques et des attentes d'atelier.

Le séminaire invite l'étudiant.e à mener une réflexion pertinente sur l'art et son contexte social/sociétal de développement, dans une posture de recherche autonome. Il amène l'étudiant.e à déconstruire ce qui sous-tend différentes perceptions, appréciations propres à la discipline de l'histoire de l'art.

Le séminaire invite l'étudiant.e à nouer la singularité de son expérience avec les données de l'environnement collectif dont il.elle est nécessairement tributaire.

Le projet pédagogique tiendra compte du fait que le séminaire « Méthodologie de la recherche 2 » inscrit actuellement au programme couvre les spécificités de la thématique « Art et genre(s) ».

Il inclura également la manière de « faire séminaire » en convoquant d'autres intervenant.es que le seul professeur titulaire (disponibilité de 45h de conférenciers).

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

STYLISME ET CREATION DE MODE

Poste n°16 :

Professeur.e / Techniques et technologies - Costume (4/12)

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E ET DESCRIPTION DU COURS

Le.la candidat.e possède des qualifications hautement spécialisées en coupe/couture et une connaissance technique liée au vêtement et au costume de scène, et par extension à la mode en général.

Il.elle fait preuve d'une grande expérience professionnelle dans l'élaboration, la réflexion et la confection du costume/vêtement.

Le.la candidat.e a expérimenté le rapport couturier/costumier/designer de mode et a le sens de la communication avec les autres intervenants d'un projet.

Il.elle possède une connaissance des matériaux utilisés et se tient au courant des nouvelles techniques.

Il.elle s'insère dans l'équipe pédagogique de l'option dont il.elle partage les objectifs et la méthode. Il.elle est capable de répondre aux demandes liées aux projets des étudiant.e.s.

Le cours permet à l'étudiant.e d'acquérir les notions suivantes :

- techniques de couture (apprentissage de la machine)
- prise de mesures
- initiation au tracé de patrons
- vocabulaire du vêtement (corsage/jupe et chemise)
- techniques des matériaux (tombé/poids/biais)
- notions de coupe

Le cours s'appuie sur les projets travaillés dans le cours artistique de l'option.

Trois projets créatifs sont développés : corps/buste, jupe et chemise, des créations où l'étudiant.e est porteur du projet et développe un univers personnel à travers l'apprentissage technique du vêtement comme corps/volume.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 4/12 consacre 8h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

CASO / 2^e cycle

Poste n°18 :

Professeur.e / Arts plastiques - Générale (1/12)

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Le/la professeur.e est artiste, curateur.rice, critique, professionnel.le du monde de l'art et de la culture en général.

Il/elle a une expérience avérée de l'enseignement supérieur artistique.

DESCRIPTION DU COURS

Les CASO (Cours artistique de soutien à l'option) occupent avec les Modules transdisciplinaires (renouvelés annuellement) la place des enseignements artistiques optionnels de Master, pour 10 crédits ECTS (UE Transdisciplinarité).

Ils sont organisés sur un format intensif durant 6 à 7 semaines en novembre et décembre (Q1).

Les CASO ont pour objectif pédagogique vis-à-vis des étudiant.e.s de :

- mener une recherche artistique fondée sur l'expérimentation ;
- s'inscrire dans une pratique contemporaine de la création artistique et du design ;
- faire appel à des savoir-faire et des moyens d'expression diversifiés ;
- exploiter de manière pertinente la transdisciplinarité ;
- poursuivre une démarche personnelle dans un contexte inédit ;
- communiquer à propos de son travail, y compris en dehors du contexte scolaire ;
- travailler en contexte extra scolaire au contact d'institutions culturelles et artistiques partenaires le cas échéant.

Les CASO s'organisent dans les contours de disciplines ou pratiques artistiques non directement représentées parmi les options du cursus de Master (ou dans des champs connexes à celles-ci).

Le projet pédagogique et artistique de cet appel particulier se situera dans le domaine de la création sonore et de la musique expérimentale.

Il tiendra compte du fait que outre le/la professeur.e titulaire, l'équipe pédagogique peut compter sur un certain nombre d'intervenant.e.s au titre de conférenciers.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

CASO / 2^e cycle

Poste n°19 :

Professeur.e / Arts plastiques - Générale (1/12)

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Le/la professeur.e est artiste, curateur.rice, critique, professionnel.le du monde de l'art et de la culture en général.

Il/elle a une expérience avérée de l'enseignement supérieur artistique.

DESCRIPTION DU COURS

Les CASO (Cours artistique de soutien à l'option) occupent avec les Modules transdisciplinaires (renouvelés annuellement) la place des enseignements artistiques optionnels de Master, pour 10 crédits ECTS (UE Transdisciplinarité).

Ils sont organisés sur un format intensif durant 6 à 7 semaines en novembre et décembre (Q1).

Les CASO ont pour objectif pédagogique vis-à-vis des étudiant.e.s de :

- mener une recherche artistique fondée sur l'expérimentation ;
- s'inscrire dans une pratique contemporaine de la création artistique et du design ;
- faire appel à des savoir-faire et des moyens d'expression diversifiés ;
- exploiter de manière pertinente la transdisciplinarité ;
- poursuivre une démarche personnelle dans un contexte inédit ;
- communiquer à propos de son travail, y compris en dehors du contexte scolaire ;
- travailler en contexte extra scolaire au contact d'institutions culturelles et artistiques partenaires le cas échéant.

Les CASO s'organisent dans les contours de disciplines ou pratiques artistiques non directement représentées parmi les options du cursus de Master (ou dans des champs connexes à celles-ci).

Le projet pédagogique et artistique de cet appel particulier se situera dans le domaine des rapports entre Art(s) et Écriture(s).

Il tiendra compte du fait que outre les professeur.e.s référent.e.s, l'équipe pédagogique peut compter sur un certain nombre d'intervenant.e.s au titre de conférenciers.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

CASO / 2^e cycle

Poste n°20 :

Professeur.e / Arts plastiques - Générale (1/12)

PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Le/la professeur.e est artiste, curateur.rice, critique, professionnel.le du monde de l'art et de la culture en général.

Il/elle a une expérience avérée de l'enseignement supérieur artistique.

DESCRIPTION DU COURS

Les CASO (Cours artistique de soutien à l'option) occupent avec les Modules transdisciplinaires (renouvelés annuellement) la place des enseignements artistiques optionnels de Master, pour 10 crédits ECTS (UE Transdisciplinarité).

Ils sont organisés sur un format intensif durant 6 à 7 semaines en novembre et décembre (Q1).

Les CASO ont pour objectif pédagogique vis-à-vis des étudiant.e.s de :

- mener une recherche artistique fondée sur l'expérimentation ;
- s'inscrire dans une pratique contemporaine de la création artistique et du design ;
- faire appel à des savoir-faire et des moyens d'expression diversifiés ;
- exploiter de manière pertinente la transdisciplinarité ;
- poursuivre une démarche personnelle dans un contexte inédit ;
- communiquer à propos de son travail, y compris en dehors du contexte scolaire ;
- travailler en contexte extra scolaire au contact d'institutions culturelles et artistiques partenaires le cas échéant.

Les CASO s'organisent dans les contours de disciplines ou pratiques artistiques non directement représentées parmi les options du cursus de Master (ou dans des champs connexes à celles-ci).

Le projet pédagogique et artistique de cet appel particulier se situera dans le domaine des rapports entre Art(s) et Écriture(s).

Il tiendra compte du fait que outre les professeur.e.s référent.e.s, l'équipe pédagogique peut compter sur un certain nombre d'intervenant.e.s au titre de conférenciers.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

MASTER DANSE ET PRATIQUES CHOREGRAPHIQUES

Poste n°22 :

Professeur.e / Travail écrit de fin d'études (2/12)

PROFIL RECHERCHÉ

Le/la professeur.e est un.e professionnel.le reconnu.e dans le monde des arts de la scène sur le plan critique et dramaturgique. Son parcours professionnel, dans l'enseignement supérieur et hors enseignement, témoigne d'une compétence et d'une connaissance spécialisées dans le domaine.

Il/elle fait preuve d'une bonne connaissance des pratiques à l'œuvre dans le monde de la danse contemporaine et des arts vivants en général ; une expérience concrète de travail avec les artistes est un atout certain.

Le/la professeur.e est conscient.e des enjeux qui sont propres à l'enseignement supérieur artistique. Une bonne connaissance de l'école et de ses différents cursus est un atout supplémentaire.

Le/la professeur.e s'intègre à une équipe multiple, dans le cadre de cette formation co-diplômée avec l'INSAS. Il/elle travaille en étroite collaboration avec la direction de domaine (poste INSAS) et avec les professeur.e.s référent.e.s du cursus artistique (noyau de 4 à 5 collègues). Il/elle a une expérience avérée de travail en équipe, des compétences communicationnelles et relationnelles dans ce contexte. Compte tenu de la spécificité de la charge, le/la professeur.e fait également preuve de grandes qualités d'empathie, de reformulation et d'ouverture critique au profit des étudiant.e.s.

DESCRIPTION DU COURS

Le cours s'adresse aux étudiants du Master en Danse et pratiques chorégraphiques, dont le cursus est partagé avec l'INSAS.

Il vise à accompagner les étudiant.e.s dans la définition et la rédaction de leur travail écrit de fin d'études (TEFE).

Le TEFE prend des formes potentiellement multiples, sans coller absolument à la dynamique d'un mémoire universitaire, même s'il peut en emprunter les méthodes et les contours. Le TEFE met l'étudiant dans une position discursive critique et documentaire par rapport à son travail artistique de fin d'études. Il est un élément constitutif du projet de diplôme qui est présenté au jury en fin de M2.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

MASTER ACCESSOIRES

Poste n°23 : Assistant.e / Accessoires - Atelier (1/10)

PROFIL RECHERCHE ET MISSION

Le/la candidat.e a une connaissance avérée du secteur de l'accessoire, de l'accessoire de mode contemporaine au sens large. Une maîtrise des outils numériques tel que la Suite Adobe, Microsoft est indispensable.

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique du Master accessoires dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution.

L'assistant.e assure les tâches organisationnelles du Master, maintient et surveille le classement des consommables, a connaissance du fonctionnement des machines, organise l'entretien et les réparations de l'équipement. Il/elle planifie et prépare les workshops, les séances de travail collectives, les semaines atypiques, les évaluations, les réunions d'équipe pédagogiques et les conseils d'option.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e. à une charge de 1/10 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR

Poste n° 24 :

Assistant.e / Architecture d'intérieur - Atelier (3/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Professionnel.le actif.ve dans le domaine de l'architecture, de l'architecture d'intérieur, de la scénographie et/ou du design depuis plusieurs années, l'assistant.e est destiné.e à intégrer l'équipe pédagogique de l'option Architecture d'intérieur dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Son projet s'inscrit dans un esprit de collaboration et de complémentarité dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'école et de l'option.

L'assistant.e a une connaissance approfondie de l'histoire de l'art et de l'architecture, et une pratique qui intègre les aspects culturels et historiques de la discipline.

Il/elle a aussi une pratique intimement liée à d'autres disciplines artistiques qu'il/elle intègre dans le processus d'analyse et de création.

Il/elle démontre, au travers de sa pratique, une bonne connaissance des outils de production et des moyens de fabrication de l'architecture, du design et de la scénographie.

L'assistant.e fera le lien, développera et complétera l'approche de la représentation reçue par les étudiant(e)s dans les autres cours (dessin d'architecture notamment) au sein de l'atelier, en approfondissant le travail en maquette et en encadrant les aspects du projet liés à la représentation. Il/elle sera à même d'accompagner des exercices en collaboration avec d'autres options de l'école (design industriel, scénographie, etc.).

Il/elle assistera le responsable de l'option dans le suivi des étudiant(e)s de bachelier (B1, B2 ou B3 selon les exercices) et participera également à des lectures transversales au sein de l'atelier.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR

Poste n° 25 :

Assistant.e / Architecture d'intérieur - Atelier (3/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Professionnel.le actif.ve dans le domaine de l'architecture, de l'architecture d'intérieur, de la scénographie et/ou du design depuis plusieurs années, l'assistant.e est destiné.e à intégrer l'équipe pédagogique de l'option Architecture d'intérieur dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Son projet s'inscrit dans un esprit de collaboration et de complémentarité dans le cadre du projet pédagogique et artistique de l'école et de l'option.

L'assistant.e a une connaissance approfondie de l'histoire de l'art et de l'architecture, et une pratique qui intègre les aspects culturels et historiques de la discipline.

Il/elle a aussi une pratique intimement liée à d'autres disciplines artistiques qu'il/elle intègre dans le processus d'analyse et de création.

Il/elle démontre, au travers de sa pratique, une bonne connaissance des outils de production et des moyens de fabrication de l'architecture, du design et de la scénographie.

L'assistant.e fera le lien, développera et complétera l'approche de la représentation reçue par les étudiant(e)s dans les autres cours (dessin d'architecture notamment) au sein de l'atelier, en approfondissant le travail en maquette et en encadrant les aspects du projet liés à la représentation. Il/elle sera à même d'accompagner des exercices en collaboration avec d'autres options de l'école (design industriel, scénographie, etc.).

Il/elle assistera le responsable de l'option dans le suivi des étudiant(e)s de master et participera également à des lectures transversales au sein de l'atelier.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

CASO de 1^{er} CYCLE ARTS NUMERIQUES
Poste n° 28 :
Assistant.e /Arts numériques - Atelier 2/10

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

L'assistant.e intègre l'équipe pédagogique du cours artistique de soutien à l'option (CASO) de 1^{er} cycle "Arts numériques" dont il/elle partage les objectifs, les méthodes et les modes de fonctionnement. Son projet s'inscrit dans le projet pédagogique et artistique de l'école et du cours d'Arts numériques, dans un esprit de collaboration et de complémentarité. Les cours s'adressent aux étudiant.e.s de première année du premier cycle provenant potentiellement des 17 ateliers de l'école et présentant des profils et des niveaux de connaissances numériques différents. Son expérience professionnelle lui permet de guider de manière critique et constructive les étudiant.e.s dans des projets artistiques très divers. Il/elle travaille en collaboration avec les professeurs pour suivre les étudiant.e.s dans leurs travaux.

Professionnel.le actif.ve depuis plusieurs années, la.le candidat.e possède une bonne expérience dans le domaine du design graphique et du web, et sait faire preuve d'une grande ouverture artistique, de souplesse, de facultés d'adaptation.

Il/elle possède une connaissance avérée des logiciels dédiés à l'image numérique et la mise en page dont InDesign, Photoshop, Illustrator, mais également leurs alternatives libres telles Inkscape, ImageMagick, Gimp, Krita, etc.

Son ouverture artistique et son expérience dans divers domaines de recherche liés au numérique (web, impression 3D, découpe laser, synthèse sonore, etc.) lui confèrent une perspective générale, transdisciplinaire et diverse sur les outils et pratiques artistiques associés.

Il/elle est capable de transmettre ses connaissances de façon claire et accessible, en se mettant au niveau de chaque étudiant.e.

Une expérience pédagogique réussie dans l'enseignement artistique est souhaitée.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

CASO DESSIN 1^{er} cycle

Poste n° 32 :

Assistant.e / Dessin - Modèle vivant 2/10

PROFIL RECHERCHÉ

L'assistant.e est diplômé.e de l'enseignement supérieur artistique.

Son profil répond aux critères suivants :

- Expérience personnelle et pratique du dessin au sens large.
- Expérience du dessin à partir d'une réalité observée.
- Connaissance des techniques de base du dessin (noir et blanc et couleur)
- Vision pédagogique du dessin d'observation, mais aussi du dessin comme traduction d'une pensée, d'une intention, de l'imaginaire.
- Ouverture à tous les moyens et formes d'expression liés au dessin, au-delà de ses propres préoccupations artistiques.
- Vision créative et ouverte nourrissant le dialogue avec les étudiant.e.s.
- Sens critique constructif et capacité à transmettre tant au niveau individuel que collectif.

MISSION PÉDAGOGIQUE ET DESCRIPTION DU COURS

L'assistant.e s'intègre à l'équipe pédagogique et son projet s'intègre au projet pédagogique et artistique défini pour le cours. Il/elle est capable d'intervenir à différents niveaux et à différents moments du cours : présentation, suivi collectif et individuel. L'assistant.e participe à la préparation des cours et à la recherche documentaire. Il/elle aide au bon déroulement pratique du cours : mise en place, rangement, etc.

L'assistant.e accompagne le professeur du cours artistique de soutien aux options (CASO) « Dessin : modèle vivant », modules 3 et 4 (bloc 2). Ce cours s'adresse aux étudiant.e.s de tous les cursus organisés dans l'école.

Le cours s'organise en 2 modules successifs :

- dessin d'observation : questionnement sur le rôle des éléments constitutifs du dessin et l'engagement du regard : ligne, couleur, surface, prospection et mémoire.
- dessin d'intention : pouvoir se servir du dessin en appui et comme épreuve de ses idées: le dessin comme fondement d'une expression graphique au sens large.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

ESPACE URBAIN

Poste n° 33 :

Assistant.e / Espace urbain - Atelier (3/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Le/la candidat.e est artiste ou curateur.ice/artiste en activité, avec un intérêt particulier pour les relations entre l'art et les questions de société. Il/elle a une expérience de l'enseignement artistique ou dispose d'une expérience pédagogique (type animation de workshops). Il/elle fait valoir une connaissance effective de l'école de La Cambre et de l'atelier, ou montre ses dispositions concrètes à l'acquérir.

Compétences et aptitudes : esprit d'initiative et énergie positive, bon sens de l'organisation, écoute et motivation des étudiant.es, communication (interne et externe), esprit critique, bonne connaissance de la création contemporaine et des supports et espaces de monstration contemporains, disposition à partager son réseau professionnel avec l'atelier et les étudiant.es dans le cadre de l'organisation de projets spécifiques, volonté d'assister le responsable d'atelier dans le projet général de l'atelier et dans sa mise en œuvre, capacité à interagir avec les projets portés par d'autres ainsi qu'à proposer des sujets de recherche et d'étude, capacité à organiser des rencontres, déplacements, visites...
Projet pédagogique adapté à l'enseignement supérieur artistique, inventif et pratique en fonction de ce qui précède.

Tâches indicatives : 2h organisation & coordination au sein de l'atelier / 4h suivi projets & portfolios.
Le/la candidat.e s'engage à être présent.e à l'atelier de manière régulière suivant l'agenda adopté en accord avec les autres professeur.es de l'atelier. Il/elle travaille avec l'équipe pédagogique pour l'ensemble des étudiant.es (bacheliers et masters).

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique de l'option Espace Urbain dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution. Il/elle est impliqué.e, dans la mesure du temps disponible, dans le suivi des exercices et des projets personnels des étudiant.e.s, et dans leur évaluation.

Son apport pédagogique se situe à la fois au niveau méthodologique et conceptuel mais aussi au niveau technique.

L'assistant.e est également appelé.e à impliquer les étudiant.e.s dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel qui est inscrit dans la structuration même de la formation, prépare et favorise l'insertion des étudiant.e.s dans le monde professionnel.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024

- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

PHOTOGRAPHIE

Poste n° 35 :

Assistant.e / Photographie - Atelier (2/10)

PROFIL RECHERCHÉ

Photographe de formation, le.a candidat.e possède une expérience complète de l'outil photographique, de la prise de vue à la post-production. Son activité professionnelle prouve son investissement en dehors du champ de l'enseignement.

L'assistant.e démontre par son expérience qu'il/elle est capable d'encadrer un groupe d'étudiant.e.s dans la réalisation de projets photographiques individuels et montre un réel intérêt pour l'actualité de la réalisation d'image fixe et animée. Il/elle s'engage à se tenir au courant des nouveautés tant littéraires que techniques sur le médium, entre autres en rapport avec le monde de l'art contemporain.

Il/elle possède les qualités humaines et communicationnelles qui lui permettent de transmettre un savoir et de travailler en équipe, tout en faisant preuve d'autonomie et de pro activité.

Une expérience dans l'enseignement supérieur artistique est souhaitable.

Ses qualités sont le sens de la pédagogie, de l'organisation, le dynamisme, la motivation, l'implication, l'autonomie et l'esprit d'initiative.

MISSION

L'assistant.e s'intègre à l'équipe pédagogique en place, dont il.elle partage objectifs et méthode. Il adhère au projet pédagogique et artistique de l'option et travaille en étroite collaboration avec le professeur responsable d'option.

Outre une disponibilité générale pour le soutien pédagogique au sein de l'atelier, il/elle gèrera un groupe d'étudiant.e.s autour de différents projets photographiques. Il/elle prendra en charge certains aspects matériels (petite réparations, gestion du prêt,...) et organisationnels de l'atelier (communication, gestion des valves, des réunions, de jurys, etc).

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

GRAVURE ET IMAGE IMPRIMÉE

Poste n° 37 :

Assistant.e / Techniques et technologies – Gravure, impression (2/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Praticien.ne des différentes techniques de gravure sur bois et métal, ayant au moins des notions de base en lithographie, l'assistant.e souscrita au projet pédagogique de l'atelier Gravure et Image Imprimée et visera à sa fertilisation. La gravure et les autres techniques d'impression telles que définies dans le projet pédagogique seront apprises, confrontées, déconstruites dans un esprit de continuité et de réinvention – en cohérence avec la philosophie de La Cambre. La continuité est l'affirmation d'un lien, par la transmission de savoirs et techniques anciennes qui ont en partie défini le monde occidental moderne. Cela étant, l'image imprimée est en perpétuelle réinvention. Elle occupe une place stratégique au sein de pratiques artistiques contemporaines grâce à sa mobilité réactive aux développements technologiques, et en particulier les pratiques numériques.

L'assistant.e veille au bon développement technique et créatif des étudiant.e.s. L'assistant.e suit en effet au quotidien les étudiant.e.s dans leurs réalisations d'atelier et veille à ce que les techniques soient transmises, comprises et appliquées dans un esprit à la fois orthodoxe et prospectif. Sa connaissance de la plupart des techniques enseignées le rend particulièrement à même de comprendre et transmettre les spécificités de chacune de ses techniques, et du potentiel de leurs croisements.

Esprit structuré et méthodique, l'assistant.e veille à ce que les cours et le travail d'atelier s'inscrivent dans une organisation cohérente, dense mais fluide. Dans un esprit de pédagogie, l'assistant.e partage avec les étudiant.e.s les principes de cette gestion rigoureuse du temps et des espaces de travail – et du bien commun. Son objectif est d'amener les étudiant.e.s à acquérir une autonomie, non seulement dans la mise en place d'un propos artistique personnel, mais également dans la gestion coopérative d'un atelier, de ses machines et ses outils.

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique de l'option Gravure et image imprimée, dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution. Il/elle est impliqué.e, dans la mesure du temps disponible, dans le suivi des exercices et des projets personnels des étudiant.e.s, et dans leur évaluation.

Son apport pédagogique se situe à la fois au niveau méthodologique et conceptuel mais aussi au niveau technique.

L'assistant.e est également appelé.e à impliquer les étudiant.e.s dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel qui est inscrit dans la structuration même de la formation, prépare et favorise l'insertion des étudiant.e.s dans le monde professionnel.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

CONSERVATION ET RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART

Poste n° 39 :

Assistant.e / Techniques et technologies : Photographie (1/10)

PROFIL DU CANDIDAT ET DESCRIPTION DE FONCTION

Photographe de formation, le/la candidat.e possède une expérience complète de l'outil photographique, tant argentique que numérique, de la prise de vue au tirage. Une connaissance approfondie des techniques de prise de vue en studio est indispensable.

L'assistant.e travaille en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'atelier de Conservation restauration des œuvres d'art afin de donner aux étudiant.e.s les moyens et compétences nécessaires à la prise de vue de leurs travaux, selon des objectifs divers de documentation ou de communications. Ses qualités sont le sens de l'organisation, le dynamisme, la motivation, l'implication, l'autonomie et l'esprit d'initiative.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 1/10 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

PHOTOGRAPHIE

Poste n° 40 :

Assistant.e / Techniques et technologies : Photographie (2/10)

PROFIL

Photographe de formation, le/la candidat.e possède une expérience complète de l'outil photographique, tant argentique que numérique, de la prise de vue au tirage. Une connaissance approfondie du studio est indispensable, tant en gestion qu'en production. Cela inclut les techniques de prise de vue en studio en lumière naturelle et artificielle, flash et lumière continue ainsi que la maîtrise de l'ensemble de la chaîne numérique, de la prise de vue (Phase one) à la post-production, jusqu'à l'impression.

L'assistant.e montre un réel intérêt pour l'actualité de la réalisation d'image fixe et vidéo ; il/elle s'engage à se tenir au courant des nouveautés philosophiques et techniques du médium. Son activité professionnelle prouve son investissement en dehors du champ de l'enseignement. Il/elle possède les qualités humaines et communicationnelles qui lui permettent de transmettre un savoir et de travailler en équipe, tout en faisant preuve d'autonomie et de pro activité.

Une expérience dans l'enseignement supérieur artistique est souhaitable, toute expérience pédagogique est appréciable.

Ses qualités sont le sens de la pédagogie, de l'organisation, le dynamisme, la motivation, l'implication, l'autonomie et l'esprit d'initiative.

DESCRIPTION DU POSTE

L'assistant.e s'intègre à l'équipe pédagogique en place, dont il/elle partage objectifs et méthode. Il/elle adhère au projet pédagogique et artistique de l'option et travaille en étroite collaboration avec le professeur responsable d'option en veillant au bon fonctionnement de l'outil « atelier ».

Outre une disponibilité pour le soutien pédagogique aux étudiant.e.s et la coordination du studio, il/elle gèrera les aspects matériels et organisationnels (petites réparations, gestion du prêt, gestion des locaux, communication interne,...) de l'atelier.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

TEXTES ET CREATION LITTERAIRE

Poste n°41 :

Assistant.e / Textes et création littéraire - Atelier (1/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Le.la.e candidat est diplômé de l'enseignement supérieur et/ou universitaire. Il.elle a une expérience significative dans le champ artistique, notamment littéraire.

Compétences et aptitudes :

Le.la.e candidat.e a une solide culture générale et témoigne d'une connaissance des grands enjeux esthétiques et littéraires qui traversent le contemporain, et plus particulièrement des formes émergentes. Il.elle est actif.ve sur les nouvelles scènes, notamment « hors livre », et attentif aux récents modes de diffusion et de réception des textes (maisons d'édition, revues, résidences etc.)

Tâches indicatives :

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique du Master Textes et création littéraire dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution. Il/elle est impliqué.e, dans la mesure du temps disponible, dans le suivi des exercices et des projets personnels des étudiant.e.s, et dans leur évaluation.

Son apport pédagogique se situe à la fois au niveau méthodologique et conceptuel mais aussi au niveau technique et organisationnel.

L'assistant.e est également appelé.e à impliquer les étudiant.e.s dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel qui est inscrit dans la structuration même de la formation, prépare et favorise l'insertion des étudiant.e.s dans le monde professionnel.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 1/10 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

TYPOGRAPHIE

Poste n°42 :

Assistant.e / Typographie - Atelier (2/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

L'assistant.e doit avoir une pratique active et développée dans le domaine de la typographie accompagnée d'une approche expérimentale. Ses compétences doivent être complémentaires à celles des autres enseignant.es de l'atelier.

Il/elle doit avoir la patience et la passion de guider les étudiant.e.s dans leurs projets avec un regard critique, accompagnées de l'énergie nécessaire à les motiver. Le projet du premier quadrimestre étant axé sur l'imprimerie (typographie au plomb), il est impératif que le.a candidat.e ne soit pas étranger.e aux techniques de production typographique traditionnelle.

La fonction de l'assistant.e consistera à soutenir le responsable d'atelier au niveau du Bachelor, dans toutes les dimensions de ses interventions. Elle se focalisera également sur le travail avec les étudiant.e.s de 1^{re} année, en particulier pour le cours commun à l'option du Design du Livre et du Papier (Reliure). Ce cours entend enseigner les bases du graphisme, la composition typographique, la complexité des rapports entre texte et image, leur conceptualisation et la fabrication d'un objet. L'assistant.e doit également entretenir une pratique et une position ouvertes sur la discipline, tournée vers de nouveaux médias et champs d'application, déjouant ainsi les préconçus traditionnellement associés à cette discipline.

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique de l'option Typographie dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution. Il/elle est impliqué.e, dans la mesure du temps disponible, dans le suivi des exercices et des projets personnels des étudiant.e.s, et dans leur évaluation.

Son apport pédagogique se situe à la fois au niveau méthodologique et conceptuel mais aussi au niveau technique. L'assistant.e est également appelé.e à impliquer les étudiant.e.s dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel inscrit dans la structuration même de la formation. Il/Elle doit pouvoir préparer et favoriser l'insertion des étudiant.e.s dans le monde professionnel.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

TYPOGRAPHIE

Poste n°43 :

Assistant.e / Typographie - Atelier (2/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

L'assistant.e doit avoir une pratique active et développée dans le domaine de la typographie, du design éditorial et du web dans le champ de la typographie. Il.elle doit avoir la patience et la passion de guider les étudiants dans leurs projets avec un regard critique et l'énergie de les motiver. Une expérience dans l'enseignement supérieur artistique et une pratique technique professionnelle de la typographie print et web son des atouts.

La fonction de l'assistant.e consistera à assister le responsable d'atelier pour le second cycle (Master) dans toutes les dimensions de ses interventions. À ses côtés, il.elle guidera les étudiants de Master à travers leur parcours de deux ans et les travaux collectifs qui l'émaillent. Il.elle les aidera à développer recherche, propos et projet qui aboutiront sous forme de projet de diplôme.

L'assistant.e assiste également le responsable du Master dans des interventions théoriques autour des différents médias de la typographie historique et contemporaine, interventions qui prendront des formes diverses.

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique de l'option Typographie dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution. Il/elle est impliqué.e, dans la mesure du temps disponible, dans le suivi des exercices et des projets personnels des étudiant.e.s, et dans leur évaluation.

Son apport pédagogique se situe à la fois au niveau méthodologique et conceptuel mais aussi au niveau technique.

L'assistant.e est également appelé.e à impliquer les étudiant.e.s dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel qui est inscrit dans la structuration même de la formation, prépare et favorise l'insertion des étudiant.e.s dans le monde professionnel.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.

MASTER DANSE ET PRATIQUES CHOREGRAPHIQUES

Poste n° 44 :

Assistant.e / Production - Générale (7/10)

PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Le Master danse et pratiques chorégraphiques, piloté par La Cambre/ENSAV, l'INSAS & Charleroi danse a été créé en 2021. Ce master a pour ambition d'offrir un cadre d'enseignement international et multiculturel qui réunit et développe des compétences et recherches spécifiques à la danse, à son écriture et sa production. Placée au centre mais en interaction avec d'autres disciplines, la création chorégraphique est abordée sous une multiplicité d'approches artistiques. La pédagogie met l'accent sur l'expérimentation et la dimension collaborative. La formation interroge la place des artistes dans la société et stimule la réflexion sur l'histoire de la discipline et les nouvelles modalités de création.

Le master est encadré par une équipe de chorégraphes, pédagogues référent•e•s : Ayelen Parolin, Serge Aimé Coulibaly, Samuel Lefevre et Florencia Demestri, Julien Carlier. A leurs côtés, de nombreux artistes interviennent pour des modules de pratiques corporelles, de création technique, de réflexion théorique et de pratiques chorégraphiques parmi lesquelles, entre autres, Louise Vanneste, Antia Diaz, Loïc Touzé, Daniel Linehan, Marielle Morales, Brice Cannavo, Laurence Halloy, daniel Linehan, Sofie Durnez, Julie Bougard, Olga de Soto, Nora Chipaumire...

L'assistant.e intègre l'équipe pédagogique du Master dont il/elle partage le projet pédagogique, les objectifs, et la méthode ; il/elle travaille en étroite collaboration avec la directrice du domaine Danse.

Il/elle assiste la coordination pédagogique et les professeur.es dans l'organisation des cours, le suivi des projets et l'établissement du calendrier, au niveau de l'administration, de la production et de la communication.

Il/elle est un.e interlocuteur.trice privilégié.e auprès des étudiant.es et fait le lien entre ceux-ci et l'équipe pédagogique, ainsi qu'avec les écoles référentes et lieux d'accueil des différentes activités.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2024
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2024
- Désignation : été 2024

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 7/10 consacre 14h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2024.